



Les aides pour le développement des territoires

ruraux et/ou fragiles

picardie.msa.fr



MSA Picardie



**EMMANNUEL
DEPLANQUE**

Co-Présidents du Comité
Plénier d'Action Sanitaire et Sociale

**SYLVIE
RIGAUT-FREUDENREICH**

**ANTOINE
NIAY**

Président de la
MSA Picardie



Plus que jamais, la MSA Picardie souhaite inscrire son intervention directement sur le territoire de vie de ses ressortissants, en soutenant le développement d'actions visant à l'équité d'accès aux services, aux droits tout en continuant au rééquilibrage territorial.

Construite autour de notre empreinte spécifique, celle du guichet unique, la feuille de route 2021-2025 de l'Action Sanitaire et Sociale la MSA Picardie répond aux besoins de tous nos ressortissants : familles, jeunes, actifs fragilisés et personnes âgées.

Pour cela, en tant qu'acteur public, la MSA Picardie contribue à la mise en œuvre des politiques sociales locales et tout particulièrement en milieu rural ainsi qu'à la mise en place d'actions sociales répondant aux besoins des populations sur les territoires ruraux. L'accompagnement des territoires se traduit par différentes modalités d'intervention en termes d'actions (individuelles, collectives et de développement social local) mais également en termes d'animation et financement auprès des acteurs (partenaires institutionnels, associatifs, élus locaux et délégués MSA).

Le service d'Action Sanitaire et Sociale soutient le développement d'actions locales répondant aux problématiques sociales et aux besoins des habitants sur le territoire Picard. Ce soutien est déployé à travers différents appels à projets (Grandir en milieu rural, Actions sur les territoires et Animation de la vie sociale...).

Elle apporte également un soutien financier au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, de la médiation familiale, des espaces de rencontre ou encore aux accueils de loisirs sans hébergement, en versant une prestation de service annuellement.

Le service d'Action Sanitaire et Sociale s'appuie sur les principes du Développement Social Local permettant d'améliorer les conditions de vie de la population sur un territoire. Cette démarche a pour objectifs d'accompagner le développement de services et de créer une dynamique territoriale entre les acteurs présents.

Antoine Niay,
Sylvie Rigault-Freudenreich &
Emmanuel Deplanque

Contacts & LIENS UTILES

ORGANIGRAMME

DIRECTION DE L'ACTION SUR LES TERRITOIRES

Pierre Orveillon

Directeur adjoint

✉ orveillon.pierre@picardie.msa.fr

Najat Ezzahar

Responsable du service
Action Sanitaire et Sociale

✉ ezzahar.najat@picardie.msa.fr

Murielle Bonneville

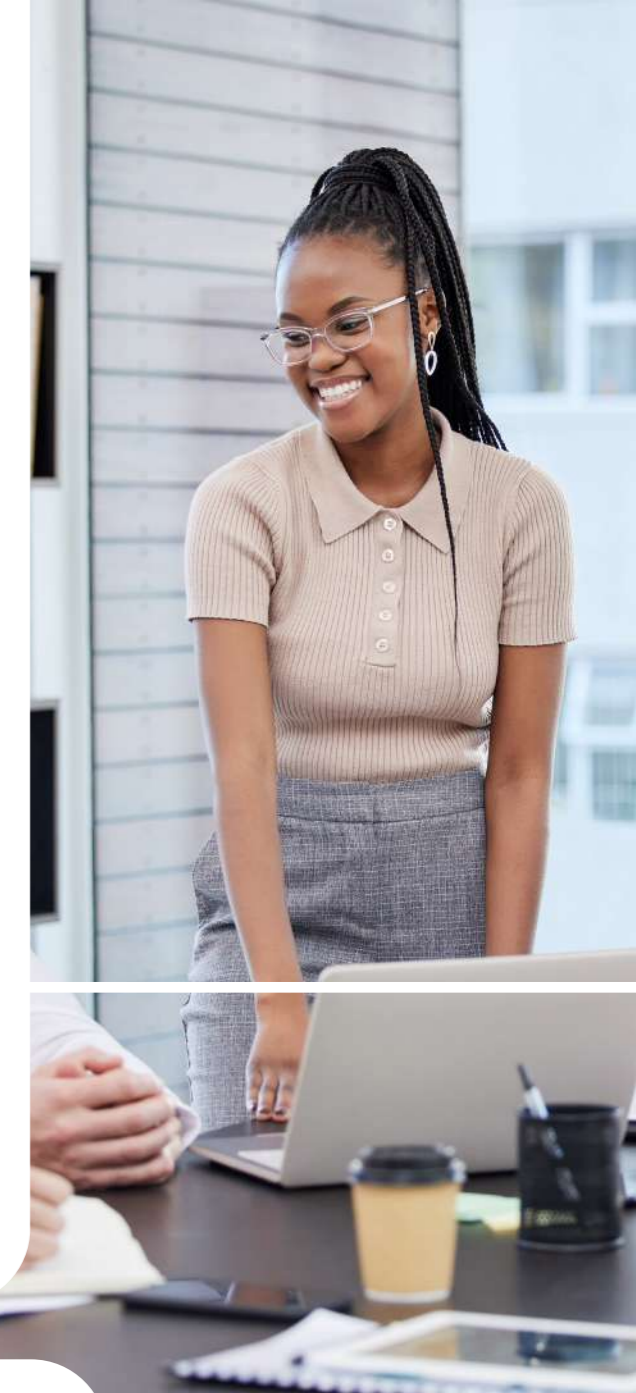
Responsable adjointe en charge
du pôle administratif

✉ bonneville.murielle@picardie.msa.fr

Une équipe d'ingénierie sociale

- ✪ Bénédicte Boadé
- ✪ Mathieu Daquin
- ✪ Émilie Grain
- ✪ Catherine Milh
- ✪ Jennifer Pereira

✉ asspartenaires.blf@picardie.msa.fr



LIENS UTILES

Appels à projets

🗣️ <https://picardie.msa.fr/lfp/web/msa-picardie/appels-a-projets>

Site internet de la MSA Picardie

🌟 <https://picardie.msa.fr/lfp>

Réseaux sociaux

📘 MSA Picardie

📧 @MSA_Picardie

🌐 MSA Picardie

PRÉSENTATION...

Plan d'Action
Sanitaire et Sociale
2021-2025



de la MSA Picardie





SOMMAIRE

Organigramme Page 3

1. Appels à projets / Partenariats Page 6

Cartographie des territoires prioritaires Page 8

Grandir en Milieu Rural 2021-2025 Page 9

Appel à projets « Grandir en milieu rural » Page 9

Appel à projets « Grandir en milieu rural » Page 9

Aide à l'investissement Page 10

Crèches à vocation d'insertion professionnelle Page 10

Maison d'assistants maternels (MAM) Page 11

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement
des parents (REAAP) Page 11

Appel à partenariats Animation de la vie sociale Page 12

Appel à projets Action sur les territoires Page 13

Appel à partenariats
MFR-MSA, « Les Jeunes s'engagent ! » Page 14

Appel à projets Jeunes Page 14

Appel à projets Site Habitat Page 15

2. Prestations de Services aux structures Page 17

Accueil de loisirs sans hébergement Page 18

Accueil du jeune enfant Page 18

Relais Petite Enfance Page 19

Lieux d'accueil enfant-parent Page 20

Espace de rencontre Page 20

Médiation familiale Page 21

3. Développement social local Page 23

Charte territoriale des solidarités avec les aînés Page 24

Charte territoriale famille Page 24

Les contrats aidants Page 25

Contrats de coopération -
insertion par l'activité économique Page 25

Grandir en milieu rural - pilotage Page 26

Bulle d'air Page 26

Défi autonomie Séniors Page 27

Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie
(MARPA) Page 27

Lexique Page 28

Notes Page 29



1 Appels à ... PROJETS / PARTENARIATS

DÉFINITION

Le service d'Action Sanitaire et Sociale soutient le développement d'actions locales répondant aux problématiques sociales et aux besoins des habitants sur le territoire Picard. Ce soutien est déployé à travers différents appels à projets (Grandir en milieu rural, Actions sur les territoires et Animation de la vie sociale...).

- **Les appels à projets**
visent l'ensemble des structures du territoire picard.
- **Les appels à partenariats**
visent des structures ciblées sur le territoire picard
(ex : centres sociaux ruraux, Maisons Familiales Rurales ...)

Famille



Personnes âgées



Actifs



fragilisés



1 Cartographie des TERRITOIRES PRIORITAIRES GRANDIR EN MILIEU RURAL



1 Grandir en MILIEU RURAL



APPEL À PROJETS : «GRANDIR EN MILIEU RURAL»

Présentation du dispositif

L'appel à projets « Grandir en Milieu Rural » a pour objectif de soutenir la mise en œuvre d'actions et projets répondant aux besoins enfance-jeunesse (0-25ans) sur les territoires ruraux et/ou fragiles.

Structures concernées

Les collectivités locales, les associations et structures se situant sur un territoire prioritaire.

Thématiques

- Accueil petite enfance
- Loisirs/vacances
- Mobilité
- Numérique

Modalités

Les financements sont liés à des dépenses :

- de fonctionnement
- d'investissement pour l'achat d'équipements/ petit matériel et achat lié à la mobilité

Condition de financement

Appel à projets annuel.

Le dépôt des dossiers est réalisé exclusivement en ligne via la plateforme Démarches Simplifiées.

La période de dépôt des dossiers :

- Lancement de l'appel à projet en décembre de l'année N-1
- Date limite de dépôt des dossiers en février de l'année N

Lien et cahier des charges disponibles sur le site internet MSA

picardie.msa.fr/lfp/web/msa-picardie/appels-a-projets

Volet opérationnel

- Appel à projets « Grandir en Milieu Rural »
- Aide à l'investissement
- Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
- Crèches à vocation d'insertion professionnelle
- Maison d'assistants maternels

Volet pilotage

- CF. Section développement social local p18 à 22



1 Grandir en MILIEU RURAL



AIDE À L'INVESTISSEMENT

Présentation du dispositif

L'aide à l'investissement a pour objectif de financer des dépenses d'investissement liées à l'amélioration des structures et/ou de services à destination de l'enfance-jeunesse.

Structures concernées

Les collectivités locales, les associations et structures se situant sur un territoire prioritaire.

Thématiques

- Accueil petite enfance
- Parentalité
- Loisirs/vacances
- Mobilité
- Numérique

Condition de financement

Les financements de la MSA Picardie sont liés à des dépenses relatives à la construction, la réhabilitation, travaux d'aménagement, l'achat d'équipement mobilier et matériel en lien avec les thématiques ci-dessus.

Modalités

Se rapprocher en amont du dépôt de dossier du référent Grandir en Milieu Rural de la MSA Picardie.

✉ asspartenaires.blf@picardie.msa.fr

Le référent transmettra aux porteurs de projet le lien vers Démarches Simplifiées permettant de déposer un dossier de candidature.



CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Présentation du dispositif

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle facilitent l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants éloignés de l'emploi notamment les mères isolées, en accueillant leurs jeunes enfants.

Structures concernées

Les collectivités locales, les associations et structures se situant sur un territoire prioritaire.

Condition de financement

Les crèches qui souhaitent s'engager dans la labellisation sont accompagnées par une aide au démarrage.

Modalités

Obtention de l'aide suite à la labellisation AVIP

1 Grandir en MILIEU RURAL



MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Présentation du dispositif

La MAM est une Maison d'Assistants Maternels dédiée à l'accueil de jeunes enfants. Il s'agit d'un groupement de plusieurs assistantes maternelles au sein d'un même local.

Structures concernées

Les structures implantées sur un territoire prioritaire Grandir en Milieu Rural.

Condition de financement

La MSA attribue une aide au démarrage à toutes les MAM créées sur la période de 2021 à 2025 et remplissant les conditions suivantes :

- Être signataire de la charte de qualité avec la Caisse d'allocations familiales, le Conseil Départemental et la MSA
- S'implanter sur un territoire prioritaire défini dans le cadre du dispositif «Grandir en Milieu Rural»

RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Présentation du dispositif

Le REAAP est un réseau d'institutions et de structures qui proposent des actions et des activités destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité.

Structures concernées

Les collectivités locales, les associations et structures se situant sur un territoire prioritaire.

Condition de financement

Les structures doivent solliciter la MSA lors de la campagne REAAP sur les sites

✉ elan.fr
✉ picardie.msa.fr/lfp/reaap-2024

1 Animation de LA VIE SOCIALE



Présentation du dispositif

L'appel à partenariats Animation de la Vie Sociale vise à permettre aux centres sociaux ruraux et aux espaces de vie sociale de présenter une demande de subvention visant à soutenir le développement d'actions locales.

Structures concernées

Les centres sociaux ruraux et les espaces de vie sociale :

- En possession de l'agrément requis pour exercer leur activité en cours de validité et délivré par la Caisse d'Allocations Familiales
- Dont le siège social et le secteur d'intervention se situent en Picardie
- Situés dans un secteur rural
- Quel que soit le statut (associatif, municipal, intercommunal)

Thématiques

Les projets devront s'inscrire dans une ou plusieurs des orientations du Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025 de la MSA Picardie : Familles / Actifs fragilisés / Personnes âgées.

Condition de financement

Les financements de la MSA Picardie sont liés à des dépenses de fonctionnement directement rattachées à l'action. Une structure peut déposer jusqu'à 3 projets maximum pour une durée de 2 ans.

Modalités

- Tout projet peut être présenté sur 2 ans maximum.
- Le dépôt des dossiers est réalisé exclusivement en ligne via la plateforme Démarches Simplifiées.
- Période de dépôt : décembre de l'année N-1 à Février de l'année N

Lien et cahier des charges disponibles sur le site internet MSA
 picardie.msa.fr/lfp/web/msa-picardie/appels-a-projets

1 Actions SUR LES TERRITOIRES



Présentation du dispositif

L'appel à projets permet aux porteurs de projets de présenter une demande de subvention visant à soutenir le développement d'actions locales.

Structures concernées

Les structures et personnes morales de droit privé ou public :

- Dont le siège social ou le secteur d'intervention se situent en Picardie
- Situés dans un secteur rural
- Quel que soit son statut (associatif, EPCI SCIC, etc.).

Les centres sociaux et espaces de vie sociale ne sont pas concernés par cet appel à projets. Un appel à partenariats leur est spécifiquement destiné.

Thématiques

Les projets devront s'inscrire dans une ou plusieurs des orientations du Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025 de la MSA Picardie :

Familles / Actifs fragilisés / Personnes âgées.

Condition de financement

- Les financements de la MSA Picardie sont liés à des dépenses de fonctionnement directement rattachées à l'action.
- Un seul projet déposé par structure
- Pas de cumul de financement avec un autre dispositif MSA (REAAP...)

Modalités

- Projet conduit sur une année civile
- Dépôt des dossiers en ligne via la plateforme Démarches Simplifiées
- Période de dépôt : décembre de l'année N-1 à Février de l'année N

Lien et cahier des charges disponibles sur le site internet MSA
 picardie.msa.fr/lfp/web/msa-picardie/appels-a-projets



1 MFR-MSA, « LES JEUNES S'ENGAGENT ! »



Présentation du dispositif

L'appel à projets «Les jeunes s'engagent ! » a pour objet de soutenir les initiatives portées par des jeunes accueillis en Maison Familiale Rurale.

Thématiques

- Culture, éducation
- Exercice de la citoyenneté, lutte contre la pauvreté
- Lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité entre les sexes
- Inclusion, prévention en santé
- Consommation et production durable
- Protection de l'environnement
- Promotion de l'agriculture

Condition de financement

Les financements sont limités à 2 candidatures par MFR

Modalités

Campagne annuelle au 3^e trimestre de l'année N, clôturée au 1^{er} trimestre N+1

1 JEUNES



Présentation du dispositif

La MSA soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. Les projets doivent être pensés, voulus et pilotés par des groupes de 3 jeunes minimum, âgés de 13 à 17 ans ou de 18 à 22 ans. Ils doivent résider dans une commune rurale ou/ et faire partie d'un groupe composé en majorité de ressortissants agricoles.

Thématiques

- Culture et événements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale
- Promotion de l'agriculture
- La MSA Picardie peut attribuer des subventions, variables selon l'enveloppe financière annuelle et la qualité des projets.
- Elle sélectionne es projets pouvant concourir au concours national, dans la limite de 6 projets.
- Les candidatures sont soumises à la MSA Picardie et doivent avoir été primées localement pour concourir dans l'appel à projets national.

Modalités

La campagne annuelle est déclinée sur le second semestre de l'année N.

Plus d'infos sur ...

picardie.msa.fr/lfp/appel-a-projets-jeunes

1 Site HABITAT



Présentation du dispositif

L'appel à projets – Site habitat vise à accompagner financièrement un projet local dans le champ du logement et de l'habitat sur l'une des 5 thématiques suivantes :

- La lutte contre l'habitat indigne et/ou la lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie et les actions de prévention de la perte d'autonomie liées à l'habitat
- Le logement des jeunes
- Le logement des saisonniers agricoles
- Le soutien à des initiatives originales ou à caractère expérimental de logement et d'habitat destinés à des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dont l'habitat inclusif.

Structures concernées

Les porteurs de projets éligibles sont les collectivités territoriales ou assimilés, associations (champs du social / médico-social, logement, services aux personnes, habitants, économie sociale et solidaire ...), les bailleurs sociaux et les coopératives.

Thématiques

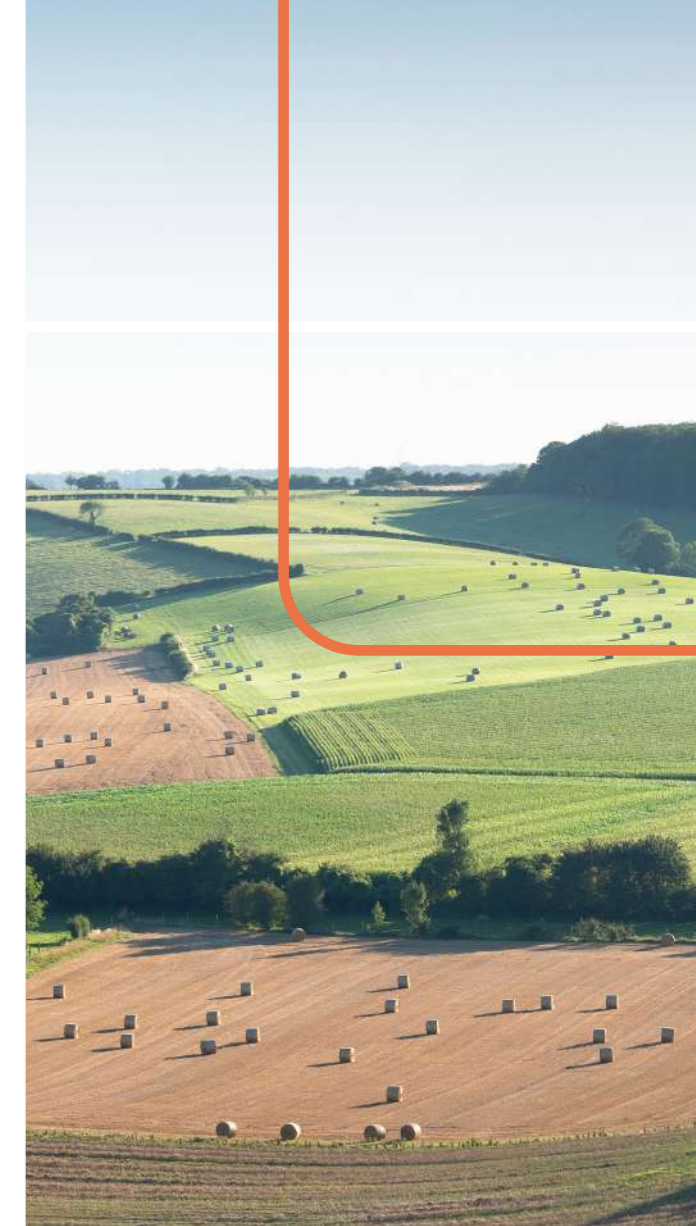
La dotation apportée pourra financer l'ingénierie de projet, de l'aide au démarrage pour la création d'un service ou d'un dispositif local, l'expérimentation d'une démarche ou d'une méthode, la participation à un projet local...

Condition de financement

Cofinancement national et régional de la MSA Picardie

Modalités

- La durée des projets peut aller de 1 à 3 ans.
- Campagne annuelle avec lancement en fin d'année N
- Dépôt auprès de la MSA Picardie courant 1^{er} trimestre N+ 1





2 Prestations de services aux **STRUCTURES**

DÉFINITION

Elle apporte également un soutien financier au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, de la médiation familiale, des espaces de rencontre ou encore aux accueils de loisirs sans hébergement, en versant une prestation de service annuellement.

THÉMATIQUE ABORDÉE



2 Accueil de LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



Présentation du dispositif

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés et les adolescents, fonctionnant pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore les week-ends, pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires.

Condition de financement

La prestation de service sera versée sur la base d'un taux fixe convenu entre la MSA et la Caf d'un même département afin d'assurer à la structure un droit potentiel de financement à 100% de la prestation de service entre les allocataires du régime agricole et du régime général.



2 Relais PETITE ENFANCE



Présentation du dispositif

Le Relais Petite Enfance (RPE), est un lieu gratuit d'accueil, d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfant à domicile.

Condition de financement

Elle est versée uniquement aux structures situées sur des territoires avec un taux de ressortissants représentant au moins 100% du taux départemental de population familiale agricole dans le domaine de la petite enfance (enfant de 0 à 5 ans).

Le montant de la prestation de service est calculé sur la base d'un taux en proportion du taux départemental de population agricole. Elle est versée annuellement à la structure.

2 Accueil du JEUNE ENFANT



Présentation du dispositif

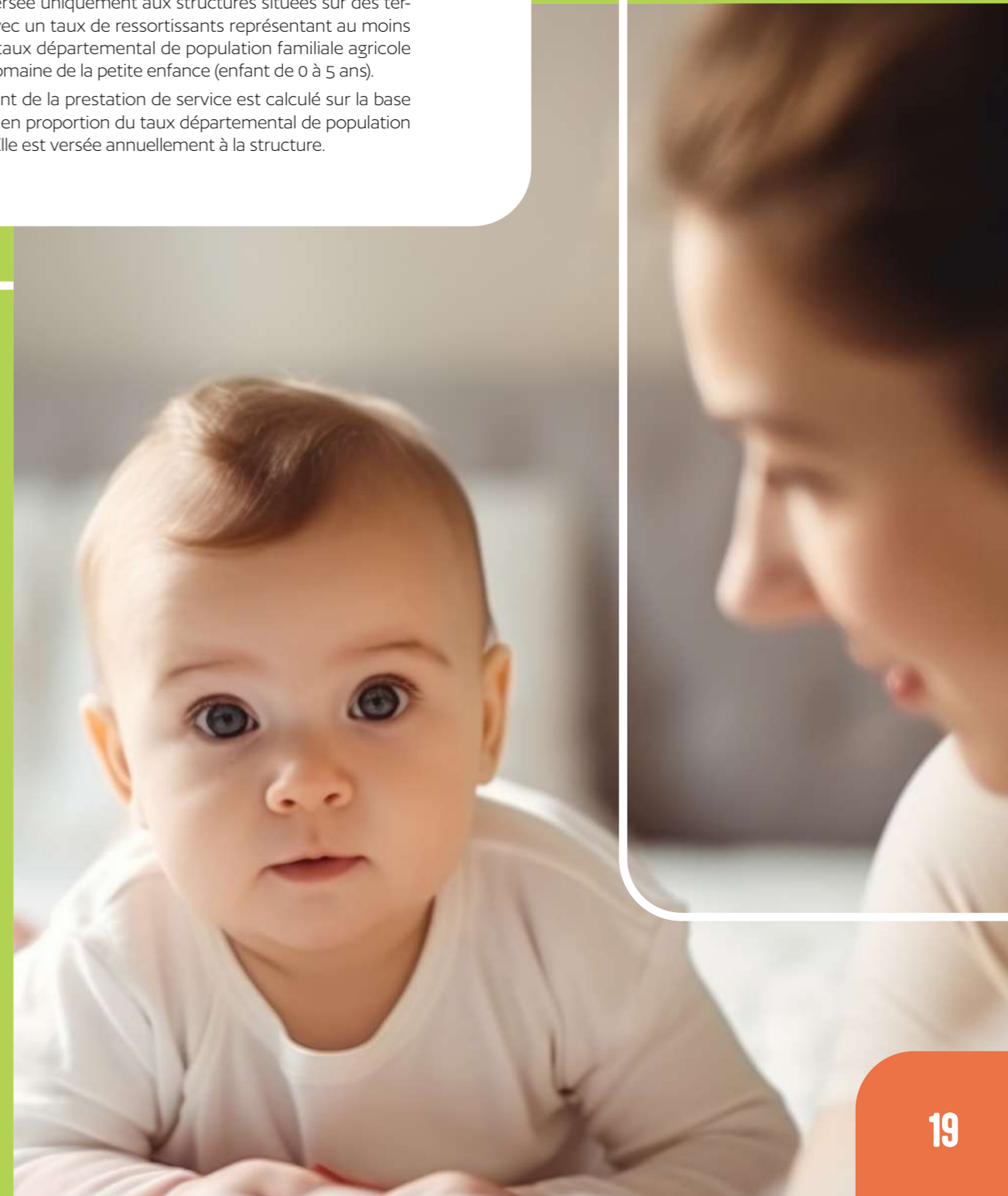
La prestation de service unique a pour objectifs de :

- Contribuer à la mixité des publics accueillis
- Permettre l'accessibilité à tous en répondant au plus près aux besoins des familles
- Encourager la pratique du multi-accueil afin de répondre aux différents besoins des familles et optimiser les taux d'occupation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence
- Simplifier les modes de financement attribués aux EAJE.

Cette prestation permet de mieux répondre aux besoins d'accueil des familles, de diversifier l'offre d'accueil (multi-accueil, haltes garderies, crèches de personnel...) ainsi que d'améliorer l'accessibilité des structures à toutes les familles.

Condition de financement

La Prestation de Service Unique (PSU) est versée sur la base d'un taux fixe convenu entre la MSA et la Caf d'un même département afin d'assurer à la structure un droit potentiel de financement à 100% de PSU (prestation de service unique) entre les allocataires du régime agricole et du régime général.



2 Lieux d'accueil ENFANT-PARENT



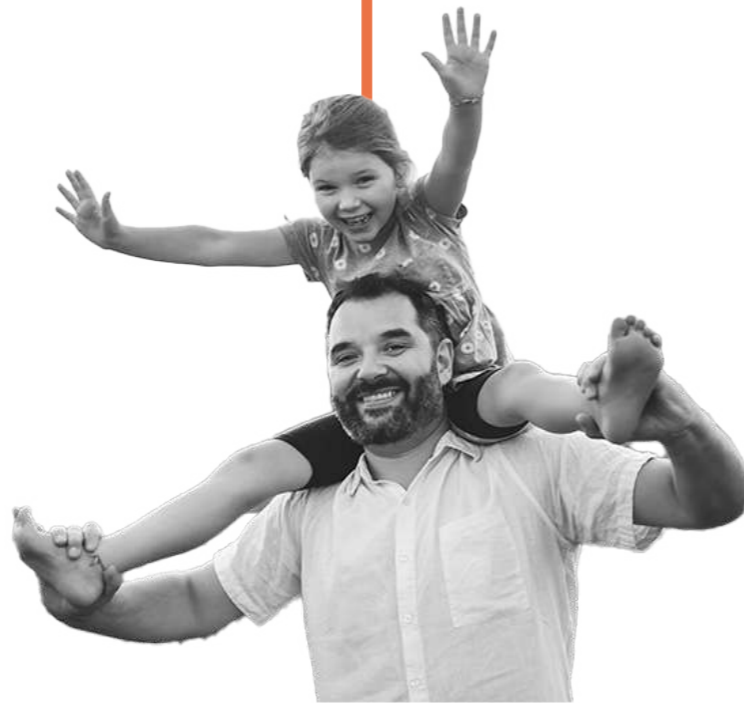
Présentation du dispositif

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent est une structure adaptée à l'accueil de jeunes enfants, il constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. La structure est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Condition de financement

Elle est versée uniquement aux structures situées sur des territoires avec un taux de ressortissants représentant au moins 100% du taux départemental de population familiale agricole dans le domaine de la petite enfance (enfant de 0 à 5 ans).

Le montant de la prestation de service est calculé sur la base d'un taux en proportion du taux départemental de population agricole. Elle est versée annuellement à la structure.



2 Médiation FAMILIALE



Présentation du dispositif

La MSA accompagne ses ressortissants pour prévenir ou faire face aux ruptures professionnelles ou familiales, fragilisant fortement l'équilibre des liens familiaux. Les objectifs sont de maintenir les structures existantes, de développer l'accessibilité de ces services en milieu rural et d'accompagner le développement de la médiation familiale sur des sujets spécifiques (ex : médiation intergénérationnelle, aidants-aidés, médiation agricole).

Structures concernées

Les associations ou services de Médiation Familiale sur les départements picards.

Modalités

- Prestation de service : Conventionnement pluriannuel
- Audition annuelle au Comité des financeurs

Complément ruralité

Il s'agit d'un financement annuel sur projet de déploiement répondant aux objectifs de:

- Renforcement de la proximité territoriale
- Développement de la médiation familiale en situation de vieillissement ou aidants/aidés
- Sensibilisation aux aspects de la médiation professionnelle agricole

Fiche projet à compléter annuellement

2 Espace de RENCONTRE



Présentation du dispositif

La MSA soutien les Espaces de Rencontre en tant que lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite. Le recours à un espace de rencontre permet, durant une période transitoire, de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles.

Structures concernées

Les associations et services d'espaces de rencontres sur les départements picards.

Modalités

- Prestation de service : Conventionnement pluriannuel
- Audition annuelle au Comité des financeurs

Complément ruralité

Il s'agit d'un financement annuel sur projets répondant aux objectifs de:

- Prioritairement : Renforcement du maillage territorial (permanences dans des territoires ruraux ou actions permettant de répondre à l'éloignement géographique des parents, embauche personnel supplémentaire sur ces antennes...)
- Mise en place d'actions spécifiques pour répondre au référentiel des Espaces de rencontre (formation mesures conventionnelles...)

Fiche projet à compléter annuellement





3 Développement SOCIAL LOCAL

DÉFINITION

Le développement social local a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de la population sur un territoire, en impliquant la population et les partenaires afin de favoriser l'émergence de réponses locales adaptées. Il s'agit d'une démarche participative essentielle au portage à long terme des actions par des acteurs du territoire.

THÉMATIQUES ABORDÉES

Famille



Personnes âgées



Actifs fragilisés



3 Charte territoriale des solidarités AVEC LES AÎNÉS



Présentation du dispositif

La MSA propose une démarche collaborative et participative, impliquant les acteurs locaux, institutionnels ainsi que la population sur un territoire. Cette charte a vocation à répondre aux enjeux de vieillissement de la population d'un territoire, de lutter contre l'isolement et de développer des solidarités et services en direction des personnes âgées.

Enjeux

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité
- La valorisation des engagements et de l'expérience des retraités
- La promotion du bien vieillir et la prévention des risques liés au vieillissement
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité
- Le développement d'une offre de santé de proximité

Déploiement

- Création d'une dynamique territoriale, en fédérant autour de projet commun l'ensemble des acteurs et partenaires
- Réalisation d'un diagnostic partagé
- Réalisation d'un plan d'actions



3 Charte territoriale FAMILLE



Présentation du dispositif

La MSA propose une démarche collaborative et participative, impliquant les acteurs locaux, institutionnels ainsi que la population sur un territoire rural. Cette charte a vocation à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des familles tout autant que d'accompagner l'adaptation des territoires ruraux à de nouveaux besoins.

Enjeux

- Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information, l'orientation et le développement de nouveaux services
- Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités
- Développer une culture partagée de la prévention, notamment en mobilisant les « ressources » des familles
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de structures de proximité
- Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs

Déploiement

- Création d'une dynamique territoriale, en fédérant autour de projet commun l'ensemble des acteurs et partenaires
- Réalisation d'un diagnostic partagé
- Réalisation d'un plan d'actions

3 Les contrats AIDANTS



Présentation du dispositif

Le dispositif est impulsé par la MSA et mis en œuvre sur les territoires avec les partenaires, acteurs, bénévoles et habitants dans le cadre d'une démarche de Développement Social Local. Les axes d'intervention prioritaires sont la formation, l'information et l'orientation vers les services – le soutien psychologique et au plan de la santé – Le répit.

Enjeux

- Mieux structurer et organiser les réponses apportées aux aidants familiaux en les inscrivant dans la durée et dans la vie des territoires.
- Permettre à l'aidant d'assumer son rôle dans la durée, tout en préservant ses choix et sa qualité de vie et créer les conditions favorables à son propre vieillissement.
- Préserver le bien être de la personne âgée en perte d'autonomie.

Déploiement

- Mobilisation et participation des acteurs locaux, bénévoles et professionnels.
- Recueil personnalisé des besoins et attentes exprimés par les personnes concernées (aidants)
- Restitution collective des résultats
- Organisation de projets locaux en réponse aux problèmes soulevés
- Actualisation permanente des projets



3 Les contrats de COOPÉRATION INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Présentation du dispositif

Le contrat de coopération vise à renforcer l'accompagnement social des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) en capitalisant sur les expertises de la MSA et de favoriser la collaboration entre les caisses MSA et les SIAE agricoles/rurales sur les thématiques de la santé, la mobilité et l'employabilité.

Enjeux

- Accompagner et soutenir les SIAE à mettre en place des actions aidant à l'insertion d'un public précaire
- Répondre aux problématiques de santé, de mobilité et d'employabilité des salariés en insertion professionnelle
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé des personnes en situation de précarité

Déploiement

- Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions partagé entre la CMSA et SIAE
- Mise en place du plan d'actions
- Réalisation d'un bilan

3 Grandir en MILIEU RURAL

PILOTAGE



Présentation du dispositif

Le volet « pilotage » permet de soutenir les collectivités locales dans la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle de leur territoire et apporte un appui à leur déploiement. Ce volet a pour vocation d'accompagner l'émergence et la pérennisation de projets innovants sur le territoire.

Structure concernées

Les communautés de communes se situant sur un territoire prioritaire Grandir en Milieu Rural (Cf. Cartographie Grandir en Milieu Rural)

Public cible

Enfance-Jeunesse-Famille

Modalité

Signature d'une convention
Grandir en Milieu Rural – Pilotage



3 Bulle D'AIR



Présentation du dispositif

À travers la labellisation Bulle d'air, la MSA souhaite développer et structurer une offre de services à domicile à destination des aidants afin de les soutenir dans leur rôle auprès d'une personne fragilisée par l'âge, la maladie ou le handicap et afin de limiter leur isolement et leur épuisement.

Des interventions à la carte sont proposées allant de 3 heures minimum à plusieurs jours consécutifs pour que l'aidant puisse souffler. (Exemple : aller chez le coiffeur, profiter d'une soirée entre amis, faire du shopping ou partir en week-end)

Public cible

Il s'adresse à tous les aidants en activité professionnelle, inactifs ou retraités quel que soit leur régime de protection sociale.

Plus d'infos sur ...

<https://picardie.msa.fr/lfp/bulle-d-air>



3 Défi autonomie SÉNIORS



Présentation du dispositif

Le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Défi Autonomie Séniors » a pour mission de déployer sur les Hauts-de-France, des actions de prévention, d'éducation à la santé, du bien vieillir ainsi que toutes actions visant à préserver l'autonomie des personnes vieillissantes.

Thématiques

Défi Autonomie Séniors déploie des ateliers thématiques de prévention en présentiel et distanciel, des conférences interactives et des réunions d'informations autour du bien vieillir, de la santé et de l'autonomie aux personnes âgées résidant dans la région des Hauts-de-France quel que soit le régime de protection sociale.

Pour connaître les ateliers et actions sur le territoire connectez-vous sur le site Défi autonomie Séniors :

www.defi-autonomie-seniors.fr/les-actions/les-actions-proches-de-chez-vous/

3 Maison d'accueil et de RÉSIDENCE POUR L'AUTONOMIE (MARPA)



Présentation du dispositif

La Marpa est un habitat intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. Elle peut accueillir jusqu'à 30 résidents maximum (séniors à partir de 60 ans et /ou personnes handicapées vieillissantes et/ou jeunes travailleurs), en parfaite autonomie ou avec une certaine fragilité dans des logements individuels avec un accès privatif, leur permettant d'avoir une vie comme à domicile.

La Marpa est un lieu de vie adaptée à l'avancée en âge et ouverte à tous régimes. Elle permet l'accompagnement de chacun dans son projet de vie, par une équipe professionnelle qualifiée et non médicalisée.

Déploiement

Les résidences accueillent un public inter régime avec une attention particulière portée sur l'intégration des ressortissants agricoles.

Plus d'infos sur ...

<https://www.marpa.fr/>
Site internet FN Marpa

<https://picardie.msa.fr/lfp/marpa>
Page dédiée aux Marpa sur le site de la MSA Picardie

ÉCHANGEZ AVEC LA MSA PICARDIE

SUR NOTRE SITE INTERNET picardie.msa.fr

Découvrez toutes les informations utiles sur notre site, et connectez-vous à votre espace privé pour consulter ou nous partager vos documents, poser vos questions en ligne, ou prendre rendez-vous.

SUR L'APPLICATION **Ma MSA & moi**

Téléchargez l'application sur mobile ou tablette pour consulter votre attestation de droit maladie et vos décomptes de remboursements, ou pour échanger avec la MSA.

PAR TÉLÉPHONE **03 22 80 60 02**

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 9h à 17h.

EN AGENCE **sur rendez-vous**

Prenez rendez-vous sur votre espace privé ou par téléphone et rencontrez-nous dans l'une de nos agences :

Dans l'Aisne : à Laon, Saint-Quentin, Vervins*, Soissons et Château-Thierry

Dans l'Oise : à Beauvais, Grandvilliers, Lamorlaye*, Noyon* et Compiègne

Dans la Somme : à Boves*, Abbeville, Montdidier et Péronne*

* Frances Services

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez-nous sur X : **@MSA_Picardie**

Retrouvez-nous également sur Facebook : **@MSAPicardie**

Et rendez-vous LinkedIn : **MSA Picardie**

PAR COURRIER

Si vous ne pouvez pas envoyer de documents en ligne, écrivez-nous à l'adresse suivante :
MSA Picardie, 8 rue Victor Hugo, CS 70828 - 60010 Beauvais Cedex

MSA Picardie

8, avenue Victor Hugo CS 70828

60010 Beauvais Cedex

picardie.msa.fr

